

UNE GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT AU SERVICE DE L'EXCELLENCE

Avec le transfert de compétences opéré par le législateur au profit du notariat, la complexité croissante des transactions immobilières et en raison des différentes évolutions législatives tant dans le domaine économique que technologique, le rôle du notaire est devenu plus crucial que jamais. Face à ces enjeux, la formation initiale et continue des notaires est devenue un élément déterminant pour garantir la qualité du service rendu. L'Institut National des Formations Notariales (INFN) répond à ce défi en proposant un parcours de formation novateur, adapté aux exigences actuelles et aux problématiques futures du métier de collaborateur et de notaire.

Chiffres clés

- 16 sites sur toute la France
- Près de 75 personnels administratifs
- Près de 450 enseignants
- Plus de 5000 étudiants

té, afin de promouvoir le bien-être au travail et la responsabilité sociale des entreprises.

I.E : Pouvez-vous expliciter le rôle de l'Institut National des Formations Notariales (INFN) ?

Mustapha Mekki : L'INFN est un établissement reconnu d'utilité publique, placé sous le contrôle du garde des Sceaux. Il est né d'une fusion de plusieurs structures juridiques précédentes (CFPN et IMN), concrétisée par le décret n° 2018-659 du 25 juillet 2018. Ainsi, 17 centres de formation, autrefois dispersés sur l'ensemble du territoire français, ont été unifiés en une seule entité juridique. Bien que 16 établissements aient été maintenus avec leurs directeurs respectifs, ils n'ont plus d'autonomie juridique. Les directeurs continuent cependant de jouer le rôle qui était le leur en garantissant une formation de qualité au plus près des employeurs et des étudiants. L'INFN est la seule école de formation des futurs notaires. Elle est l'école d'excellence de la profession notariale.

En ce qui concerne la formation initiale des notaires, l'INFN est le seul à pouvoir former ces officiers publics et ministériels. Deux voies sont actuellement disponibles : la voie professionnelle, entièrement gérée par l'INFN sur une période de 30 mois en alternance, et la voie universitaire, qui dure 24 mois et est organisée en partenariat avec diverses universités.

Ceux qui ont plusieurs années d'expérience dans la profession peuvent également passer par l'examen de contrôle des connaissances techniques (ECCT) pour obtenir le certificat d'aptitude aux fonctions de notaire.

Concernant la formation des collaborateurs, le BTS est rattaché au ministère de l'Éducation Nationale et l'INFN n'a plus l'exclusivité sur les BTS collaborateur juriste notarial. La licence professionnelle métiers du notariat est

Informations Entreprise : Pouvez-vous nous éclairer sur la nouvelle réforme de formation des notaires ?

Mustapha Mekki (Directeur Général de l'INFN) : Cette réforme a pour objectif principal de tenir compte de l'évolution du marché du travail en général et du secteur notarial en particulier. Elle est conçue en trois phases, chacune correspondant à un aspect spécifique du rôle du notaire.

Premièrement, le notaire est avant tout un officier public et ministériel. Ainsi, la première phase de la formation se concentre sur la déontologie, les responsabilités et les relations avec les instances notariales. Elle vise à sensibiliser le notaire aux questions sociétales majeures de notre époque.

Deuxièmement, le notaire est un expert juridique. Cette deuxième phase de la formation cherche à consolider les fondamentaux, tout en offrant la possibilité de se spécialiser. L'objectif ici est de donner au notaire une vision globale sur les dossiers traités, tout en lui permettant de répondre à des besoins spécifiques.

Enfin, la troisième phase de la formation traite du notaire en tant que chef d'entreprise ou manager. Cette partie de la formation vise à sensibiliser le notaire aux questions de ressources humaines, de management et, globalement, aux soft skills que cette approche induit. En outre, il devient essentiel, dans une entreprise notariale, de maîtriser les outils numériques et de comprendre comment préserver les droits fondamentaux, tout en intégrant ces outils dans sa pratique.

En somme, cette réforme aspire à proposer une formation notariale plus moderne et plus en phase avec l'évolution économique et sociale. Elle a pour but de former des juristes de haut niveau dans le domaine notarial, capables de se mesurer à leurs pairs dans d'autres professions juridiques.

I.E : De ce postulat, comment définissez-vous le rôle de l'INFN ?

Mustapha Mekki : Comme évoqué, la formation notariale vise à préparer les collaborateurs et les notaires à répondre à une multitude de responsabilités et à jouer de multiples rôles, au sein d'une profession qui ne cesse d'évoluer. Spécialement dans le domaine de la formation, il convient de mettre l'accent sur le respect des règles du marché, sous le contrôle de l'autorité de la concurrence.

En outre, la formation notariale, initiale et continue, se doit d'être dynamique et continuellement mise à jour. Les lois et règlements, que ce soit dans le domaine immobilier, familial, fiscal ou des affaires, sont en constante évolution. Afin d'assurer une formation à jour, l'INFN met en place des programmes de formation continue pour les notaires et leurs collaborateurs, couvrant non seulement les développements actuels, mais aussi les futurs enjeux, comme le marché des actifs numériques (crypto-actifs, jetons d'utilités, NFTS).

Enfin, la formation notariale inclut également le développement des compétences en management, en médiation, le développement des soft skills et l'évolution des techniques en socié-



Bio Express

Mustapha Mekki, est Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur du pôle des relations extérieures à l'École de droit de la Sorbonne et directeur général de l'Institut national des formations notariales.

assurée par les universités en convention avec l'INFN. Enfin, le Diplôme des Métiers du Notariat (DMN), qui est l'ultime diplôme qu'un collaborateur peut obtenir, est exclusivement délivré par l'INFN.

Les collaborateurs jouent un rôle essentiel au sein des études notariales, en aidant les notaires dans diverses tâches, allant des collaborateurs juristes, aux formalités de publicité foncière et de comptabilité aux tâches de secrétariat. Cependant, ils ne détiennent pas le titre d'officier public et ministériel.

Parallèlement, le secteur fait face à un manque de collaborateurs compétents et à une diversité de niveaux de formation. De nombreux collaborateurs ne se sentent pas épanouis dans leur rôle,

déplorant un certain statu quo. Il est urgent de repenser la formation des futurs collaborateurs sur le plan pédagogique mais aussi social.

Face à cette problématique, le Conseil supérieur du notariat et l'Institut national des formations notariales réfléchissent à des manières de repenser la formation et le statut des collaborateurs. L'objectif est d'instaurer une formation plus homogène. Actuellement, les BTS peuvent être suivis partout, parfois dans des écoles privées de création récente, avec une qualité d'enseignement variable.

Pour résoudre cette situation, l'INFN envisage la création d'un Bachelor, une formation, de trois ans, exclusivement dispensée par l'INFN. Ce programme

permettrait d'assurer une meilleure cohérence et une continuité dans la formation des collaborateurs.

Quant à leur statut, le Conseil supérieur du notariat travaille à sa revalorisation sociale. L'idée est de recréer une dynamique positive pour le statut de collaborateur et une plus grande attractivité grâce à un poste plus évolutif au sein de l'entreprise notariale.

I.E : Pourriez-vous nous parler des initiatives de l'INFN depuis votre prise de poste ?

Mustapha Mekki : Lorsque j'ai été nommé à la tête de l'INFN, ma mission principale était de renforcer son rayonnement national et international. Sur le plan national, l'un des défis a été de créer une unité et une dynamique parmi les 16 sites existants à travers la France. Cela a été réalisé en fusionnant ces sites en une seule entité, l'École Nationale du Notariat.

Parallèlement à cela, nous avons travaillé à la création et au développement d'une identité de l'INFN pour que l'école soit mieux connue, tant des notaires que du public en général. Nous avons mis en place plusieurs événements réguliers pour renforcer cette identité, tels que la Nuit du Droit, des journées citoyennes pour souligner l'importance du notaire dans la société, ou des « journées profession » pour discuter de sujets d'intérêt commun avec d'autres professions juridiques.

Sur le plan international, j'ai utilisé mon expérience et mes contacts dans les relations internationales pour établir des partenariats avec des universités étrangères, grâce également au travail précieux du responsable des relations internationales de l'INFN, le Professeur Philippe Pierre. Cela doit permettre de donner aux étudiants la possibilité d'acquérir une expérience à l'étranger, une compétence de plus en plus importante dans le monde juridique actuel.

Enfin, nous avons travaillé pour préparer nos étudiants aux défis économiques et professionnels auxquels ils peuvent être confrontés, en les encourageant à acquérir des compétences supplémentaires et à explorer des domaines spécialisés.

Ouverture sur l'international, développement d'un réseau ALUMNI et déploiement de la formation continue : autant de défis que l'INFN souhaite relever dans les années à venir !